AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de PONT-A-MARCQ

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 2 Octobre 2023, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de PONT-A-MARCQ, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du 6 Novembre au 5 Décembre 2023 inclus soit 31 jours consécutifs. Madame Pierrette MAILLARD assumera les fonctions de Commissaire Enquêtrice, Madame Camille PERIN étant nommée en qualité de Commissaire Enquêtrice suppléante.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de PONT-A-MARCQ siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique, chemin d'accès :

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de PONT-A-MARCQ
- Adressées, par écrit à Madame la Commissaire Enquêtrice, à la Mairie de PONT-A-MARCQ, laquelle les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.pont-a-marcq@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr

La Commissaire Enquêtrice recevra à la Mairie de PONT-A-MARCQ les jours et heures suivants :

Mercredi 8 Novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Lundi 20 Novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Mardi 5 Décembre 2023 de 14h00 à 17h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de PONT-A-MARCQ et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêtrice, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.